

Caractéristiques d'un système financier informel au Cameroun anglophone

Laurent Parrot *

Le succès des associations financières en Afrique est indéniable, surtout au Cameroun. Entre 1985 et 1986, près de la moitié de la population du Cameroun participait à au moins une tontine [Sandretto, Tiani, 1993], et on a évalué que celles-ci généraient en Afrique centrale des sommes comprises entre 200 et 300 milliards de francs CFA par an [Alibert, 1989]¹.

Les associations de financement au Cameroun sont très dynamiques, très nombreuses et profondément enracinées dans la société [Henry, Tchente, Guillaume, 1991]. Cela peut s'expliquer par une certaine forme de tradition d'accumulation privée sous la forme de *Njangy*/tontines déjà en vigueur au XIX^e siècle, par les carences actuelles d'un système financier formel, par une organisation efficace et par une capacité d'adaptation (ou de survie) très rapide par rapport aux modifications de l'environnement économique.

Les associations financières de la petite ville de Muea s'organisent selon un schéma complexe où le social et l'économique s'imbriquent efficacement pour former un système à la fois flexible dans l'offre des services offerts, et rigoureux dans la gestion et le contrôle de son fonctionnement. Les associations financières répondent à la fois aux besoins économiques des microentreprises locales (microprêts, risques de recouvrement), aux besoins des dépenses sociales (éducation, funérailles), aux besoins d'assurance sociale (maladie, naissance, décès), mais aussi aux besoins d'une vie associative très développée (sorties, tournois sportifs, musique, etc.).

Nous insisterons ici sur les aspects financiers des associations financières informelles. Tout d'abord, nous approfondirons l'étude des trois services financiers principaux proposés par les associations financières : les *Njangy*, les caisses d'épargne et les caisses de prévoyance. Nous mettrons en évidence leur mode de fonctionnement et leurs objectifs. Puis nous présenterons les causes de leur popularité et de leur efficacité en montrant comment elles ont su progressivement associer la flexibilité et la rigueur pour assurer leur pérennité.

* Université de Paris-I.

1 L'auteur remercie Georges Courade et Jean-Luc Dubois (Orstom) ainsi que les deux lecteurs pour leurs remarques et commentaires à l'attention de cet article.

Les caractéristiques des associations financières informelles

La ville de Muea est située sur les flancs fertiles du mont Cameroun à une altitude comprise entre 600 et 700 mètres, dans le département de Fako au Cameroun anglophone. Simple réserve de main-d'œuvre pour les grandes exploitations du début du siècle, la ville s'est progressivement structurée en développant ses capacités agricoles et non agricoles et en favorisant leur commercialisation; ce dont témoignent aujourd'hui son fameux marché régional et son importante infrastructure scolaire. Le développement d'un système d'épargne et de financement sous l'impulsion de sa population a sans aucun doute constitué un facteur décisif pour expliquer son dynamisme actuel.

En 1995, la ville de Muea regroupait 1 505 ménages à majorité immigrée, soit 7 500 personnes environ². Les ressources de la ville sont essentiellement constituées de la production vivrière dont les énormes surplus de production sont écoulés sur la place de son marché régional. Les activités urbaines se sont développées sous l'impulsion des activités agricoles et de l'afflux des commerçants lors des jours de marché. Il existe quatorze sources principales de revenus d'origine agricole et non agricole différentes. Les trois activités les plus importantes sont l'agriculture vivrière, le commerce urbain et l'élevage, représentant un total de 82% de la valeur ajoutée totale.

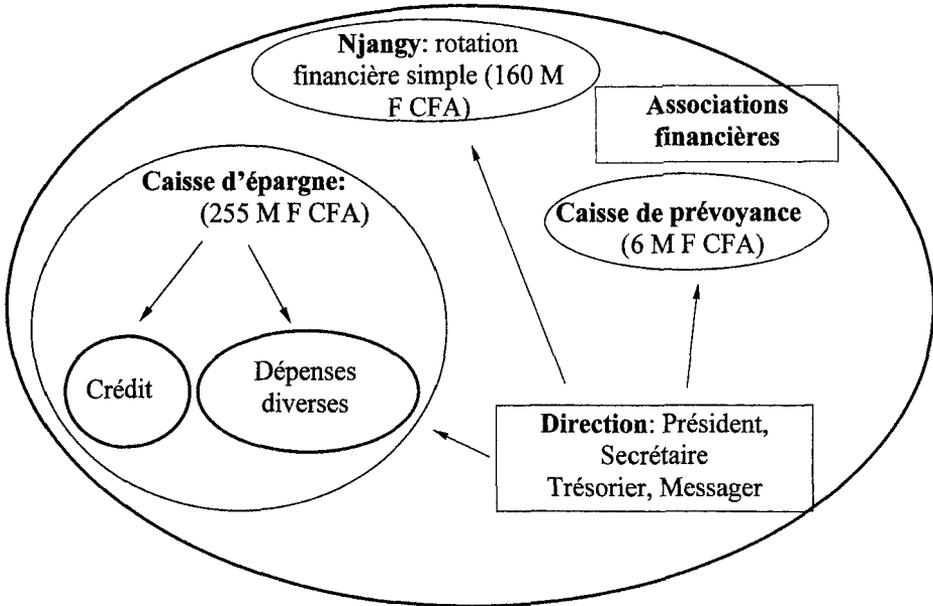
Un total de 62 associations financières informelles ont été recensées dans la ville. Elles regroupent près de 3 000 adhésions et chaque association est composée de 50 membres en moyenne³. 20% des revenus des ménages sont affectés à la constitution d'une épargne de placement qui est orientée soit dans le secteur des associations financières informelles de la ville, soit dans le système financier formel⁴. Les associations financières de la ville récupèrent 90% de l'épargne des ménages (près de 400 millions de francs CFA par an, 20% du PIB de la ville) tandis que le reste est déposé dans les comptes du système financier formel. Les *Njangy* recueillent 160 millions de francs CFA par an, les caisses d'épargne 255 millions de francs CFA, et les caisses de prévoyance 7 millions de francs CFA environ. Les associations financières informelles sont structurées sur des bases communes clairement déterminées dans le règlement : pour chaque service financier proposé, des montants minimum et maximum de cotisation, de dépôts, de prêt ou de dépense. Les tableaux présentés ci-après sont ainsi structurés en fonction de leur

2 La ville de Muea a fait l'objet d'une étude approfondie en 1995. L'ensemble de la structure économique de la ville a été reconstitué, ainsi que ses flux [Parrot, 1997 a et b]. Tous les résultats reproduits ici proviennent de ces enquêtes.

3 Il est très difficile cependant d'évaluer correctement le nombre total des membres de toutes les associations financières réunies puisqu'un même individu peut participer à plusieurs associations financières. Les plus petites associations ne regroupent qu'une dizaine de membres (les trois associations des chauffeurs de taxi) tandis que les plus grandes peuvent réunir 200 personnes (une association nigériane). Enfin, certaines associations financières regroupent des adhérents qui ne sont pas originaires de la ville mais de ses environs.

4 Il existe aussi une épargne d'accumulation monétaire, qui n'est affectée ni dans les associations financières, ni dans le système financier formel (communément surnommés « argent chaud » et « argent froid », respectivement). Cette épargne est thésaurisée (ou dissimulée) directement chez son détenteur. Cela représente des montants considérables très difficiles à évaluer : 26% des revenus des ménages de la ville, soit plus de 600 millions de francs CFA [Parrot, 1997 a].

Figure 1 – Structure interne ordinaire des associations financières de Muea et flux annuels (1995)



règlement interne. De la même manière, la présentation transversale par service financier résulte d'une représentation par les acteurs eux-mêmes et elle facilite par ailleurs les analyses financières.

La figure 1 montre la structure de base de l'ensemble des associations financières de la ville. Les membres désignent un groupe de responsables pour assurer le bon fonctionnement de l'association et le respect du règlement. Les associations proposent jusqu'à trois services financiers : *Njangy*, caisse d'épargne et caisse de prévoyance. Ces services regroupent en fait une multitude de dénominations diverses. Ainsi, 95 % des personnes interrogées participant à des associations financières déclarent participer à au moins un *Njangy*, 40 % à un « tribal meeting », 18 % à des « savings », 7 % à un « meeting house », 6 % à un « family meeting » ou un « quarter meeting », etc.⁵. Le potentiel de mobilisation annuelle de capitaux des caisses d'épargne de Muea est supérieur à celui des *Njangy* (255 millions de francs CFA contre 190 millions).

5 Il y a aussi les « general meetings », les « tribal savings », le « Muca saving », les « meeting houses », les « development funds », les « friendship meetings », les « credit unions » et les tontines. Mais ils sont tous représentés à moins de 4%. En ce qui concerne le système financier formel, on retrouve les comptes postaux (6%) et les comptes bancaires (2%).

Épargne de précaution sociale : les Njangy

Les *Njangy* sont l'équivalent des tontines dans la zone anglophone du Cameroun⁶. On pourrait les définir comme un « regroupement d'épargnants qui versent une certaine somme monétaire à intervalles fixés à l'avance et qui reçoivent à tour de rôle le produit des versements de l'ensemble des participants ». Cette définition ne précise pas les modalités d'évaluation de la somme qui doit être versée. En effet, contrairement aux résultats de certaines études qui précisent que les sommes sont fixées à l'avance [Gueymard, 1984], les sommes versées peuvent varier dans un intervalle prédéterminé à l'avance.

Bien que les associations financières qui disposent d'un *Njangy* soient très différentes dans leur fonctionnement, on peut cependant les classer en trois catégories [Adams, Fitchett, 1994; Sandretto, Tiani, 1993; Alibert, 1990] :

1) Les *Njangy* simples (appelées aussi tontines mutuelles ou tournantes, associations rotatives d'épargne et de crédit – Arc, *Rotating Funds Associations*). Ce sont les plus simples et elles sont le produit historique de l'organisation solidaire de travail agricole dans laquelle chaque épargnant reçoit autant qu'il verse.

2) Les associations non rotatives d'épargne et de crédit (Anrec) dont les *Njangy* commerciales ou ambulantes font partie. Un membre de l'association est chargé tout simplement de conserver dans sa propre affaire ou en banque les sommes déposées, moyennant une commission. Ce sont soit des associations d'épargne (les membres récupèrent les dépôts à la fin d'une période), soit des associations d'épargne et de crédit (identiques à la précédente mais avec la possibilité d'effectuer des prêts), soit des associations de crédit (les membres reçoivent les dividendes des prêts de leurs dépôts).

3) Les *Njangy* à enchères capitalisées, ou *Njangy* financières. Elles s'apparentent aux *Njangy* simples mais le produit des cotisations est mis aux enchères au plus offrant. Elles sont très développées chez les *Bamileke*, au Cameroun, et les cagnottes peuvent atteindre 75 voire 220 millions de francs CFA (avant dévaluation pour le deuxième cas) pour certains hommes d'affaires [Alibert, 1990]⁷.

Seules les deux premières catégories de *Njangy* étaient représentées à Muea et elles combinaient souvent les caractéristiques des deux. C'est une épargne de précaution sociale. Les *Njangy*, par leur système rotatif, permettent de mettre une partie de l'épargne accumulée à l'abri des convoitises et des obligations sociales.

La figure 2 dévoile les principales caractéristiques financières des *Njangy*. L'ensemble des *Njangy* de la ville de Muea permet de dégager un capital total annuel compris entre 135 et 190 millions de francs CFA. Ce capital est ensuite réparti entre les membres du *Njangy* au prorata de leurs contributions effectuées. La moyenne annuelle des fonds collectés est comprise entre 3,5 et 5 millions de francs CFA⁸.

6 *Njangy* et tontines sont synonymes, le premier terme étant la traduction anglaise du second. C'est le terme *Njangy* qui sera retenu ici. *Njangy*, *Njangi*, *Djangui*, ou *Ndangui*, l'orthographe de ce mot est variable. La première orthographe a été retenue car elle est communément employée dans la zone du mont Cameroun.

7 Voir aussi *Marchés tropicaux*, 1987.

8 Il est intéressant de noter que c'est une association féminine qui détient le record de fonds collectés sur une année (plus de 45 millions de francs CFA).

Figure 2 – Njangy ($N = 38$) – Contributions et montants collectés, en francs CFA (Muea, 1995)

	Contribution par personne et par réunion		Collecte totale par réunion		Collecte totale à la fin de l'année	
	min.	max.	min.	max.	min.	max.
Minimum	100	250	4 750	4 750	247 000	247 000
Maximum	50 000	50 000	1 080 000	1 080 000	46 800 000	46 800 000
Total associations	99 650	171 750	3 502 750	4 533 750	135 643 000	188 475 000
Moyenne	2 622	4 520	92 178	119 309	3 569 553	4 959 868

Note : Les résultats des deux dernières colonnes (« collecte totale ») sont obtenus de la manière suivante : le montant total collecté à la fin de l'année est égal au montant dégagé lors de chaque réunion multiplié par la fréquence des réunions.

Près de la moitié des cotisations s'accomplissent sur une base hebdomadaire, pour le reste, elles se déroulent sur des fréquences variant entre la semaine et le mois. Le grand écart entre le montant minimum des contributions obligatoires (100 francs CFA) et le montant maximum (50 000 francs CFA pour une association féminine locale et une association d'hommes d'affaires) illustre la grande diversité des *Njangy* de la ville. Une grande partie des *Njangy* (26 sur 38, soit 70% du total) parmi les plus importantes demande à ses participants des cotisations fixes, mais les autres sont plus flexibles, avec des fourchettes de cotisation allant de 1 à 20 dans quelques cas (500 et 10 000 francs CFA). Cela permet de pallier les variations de revenus auxquels peuvent être soumises les couches les plus vulnérables de la population. Dans ce dernier cas, les montants maxima autorisés sont alors faibles. La moyenne des cotisations est comprise entre 2 600 et 4 500 francs CFA environ mais elle est tirée vers le haut par deux ou trois associations financières qui pratiquent des montants de 50 000 francs CFA. La plupart des associations financières réclament un montant de 1 000 francs CFA en général. L'intervalle très important du total des cotisations individuelles (rapport de 3 à 100) traduit la diversité des catégories de *Njangy*.

Les questionnaires de l'enquête auprès des associations financières permettent de distinguer les fourchettes de cotisation par individu du montant total minimum et maximum recueilli par jour de collecte. Ce n'est pas très utile pour les *Njangy* à cotisation fixe mais cela le devient pour les *Njangy* à cotisations variables. Le poids des *Njangy* de grande importance masque de grandes variations dans les fourchettes de collecte qui sont comprises entre 5 000 et un million de francs CFA environ au cas par cas. On remarque en effet que les écarts des montants collectés par réunion sont relativement faibles par rapport à ceux des cotisations individuelles. Ceci peut s'expliquer par le nombre élevé de *Njangy* à cotisations fixes et qui sont, par la même occasion, les plus importantes en termes financiers. En fait, la plupart des *Njangy* collectent entre 10 000 et 70 000 francs CFA au total lors de chaque réunion.

Épargne d'investissement et à objet social : la caisse d'épargne

Véritable outil d'épargne et d'investissement, les caisses d'épargne regroupent les dépôts les plus importants. Elles permettent de faire face à des dépenses importantes imprévues ou à des investissements grâce à leur système de prêt. Activité financière distincte des *Njangy*, la caisse d'épargne (appelée aussi « caisse de prêts » ou « caisse de crédit ») est en effet destinée à octroyer des prêts auprès de ses membres à partir des fonds collectés. Elle se différencie ainsi des *Njangy* dont les fonds collectés sont remis à tour de rôle aux membres de l'association à la fin de l'année. Les associations prêtent en général à leurs membres, mais des personnes extérieures peuvent aussi demander des autorisations d'emprunts et, dans ce cas, il faut alors l'aval d'un membre de l'association qui se porte garant. Les emprunts sont accordés en général à hauteur des contributions versées par le demandeur. En cas de demande d'emprunt supérieure au montant total versé par le demandeur, il faut obtenir la garantie d'un autre membre de l'association.

Les caisses d'épargne parviennent à réunir entre 130 et 250 millions de francs CFA par an. De la même manière que pour les *Njangy*, il existe de grandes variations de contributions qui traduisent leur diversité et leur flexibilité. Le tableau nous indique que les contributions présentent une plus grande variation que celle des *Njangy* et les cotisations maximales autorisées sont d'ailleurs supérieures à celles des *Njangy*. Cela se traduit par des montants collectés lors de chaque réunion compris entre 3 et 5 millions de francs CFA, une amplitude à peu près identique à celle des *Njangy* (3,5 et 5 millions de francs CFA).

Le tableau 3 donne une idée du caractère des prêts alloués aux membres de l'association.

Figure 3 – Caisses d'épargne (N = 42) – contributions et montants collectés, en francs CFA (Muea, 1995)

	Contribution par personne et par réunion		Collecte totale par réunion		Collecte totale à la fin de l'année	
	min.	max.	min.	max.	min.	max.
Minimum	50	500	1 000	10 000	31 000	250 000
Maximum	10 000	300 000	900 000	900 000	45 000 000	45 000 000
Total associations	29 900	432 000	2 753 000	5 162 000	133 031 500	255 513 060
Moyenne	729	10 537	67 146	125 902	3 167 418	6 083 644

Note : Les résultats des deux dernières colonnes (« collecte totale ») sont obtenus de la manière suivante : le montant total collecté à la fin de l'année est égal au montant dégagé lors de chaque réunion multiplié par la fréquence des réunions.

Figure 4 – Caisse d'épargne (N = 42) – données sur les emprunts, les taux d'intérêts et les amendes, en francs CFA (Muea, 1995)

	Prêt min. réglementaire	Prêt max. réglementaire	Taux d'intérêt (en %)*	Montant des intérêts collectés (par an)	Montant des amendes collectées (par an)
Minimum	1 000	5 000	0	0	0
Maximum	10 000	50 000	5	350 000	50 000
Total	133 000	4 230 000	-	2 137 000	490 500
Moyenne	3 244	100 714	4,45**	62 853	15 328

* Les taux d'intérêts ne sont pas mensuels. En fait, ils ne sont pas liés aux délais de paiement. Une charge de 50 francs CFA est récupérée pour chaque millier de francs CFA emprunté. En cas de retard ou de non-paiement, le règlement précise que soit le garant prend en charge le solde, soit les biens sont confisqués.

** Moyenne obtenue pour l'ensemble des caisses d'épargne. Ils sont fixes pour chaque caisse.

Ils plafonnent à des montants relativement modestes (100 000 francs CFA en moyenne ⁹). Les taux d'intérêts déterminés pour les remboursements sont faibles et certaines associations financières ne les appliquent pas. Le montant total annuel dégagé par les intérêts est en général destiné à acheter des denrées alimentaires réparties ensuite entre les membres de l'association. Le montant peut aussi être distribué en partie aux membres de la direction de l'association, dépensé dans des soirées de fin d'année, ou encore transféré à une caisse de prévoyance.

Afin de faire respecter la discipline dans ces associations financières, des amendes pénalisent les membres pour les retards de paiement et même l'absentéisme aux réunions. Elles sont relativement élevées, l'amende type s'élevant en général à 10 000 francs CFA. En cas de non-remboursement des emprunts auprès de la caisse d'épargne, la plupart des directeurs des associations financières précisent que les biens des débiteurs sont alors confisqués.

Le tableau ci-après montre l'étendue des dépenses prises en charge au niveau des associations, à l'exception des uniformes. On remarque que les dépenses des associations financières sont « officiellement » intégrées dans la caisse d'épargne. En effet, la caisse d'épargne permet de dégager des revenus grâce aux intérêts des emprunts et de les répartir ensuite dans différentes catégories de dépenses. Hormis quelques exceptions, ces dépenses impliquent donc la présence d'une caisse d'épargne dans l'association.

Les dépenses pour des instruments de musique ne sont pas négligeables et presque toutes les associations financières disposent d'un orchestre de musiciens

9 Le montant total annuel des prêts accordés n'a pas pu être déterminé. C'est donc le montant total déduit de l'enquête auprès des ménages qui a été retenu (4 millions de francs CFA environ).

Figure 5 – Caisse d'épargne (N = 42) – dépenses de l'association sur l'année, en francs CFA (Muea, 1995)

	Instruments de musique (N = 12)*	Transport pour les sorties (N = 17)	Uniformes par personne (N = 27)	Rémunération des responsables de l'association (N = 30)**
Minimum	5 000	1 000	5 000	130
Maximum	35 000	60 000	25 000	100 000
Total	211 000	412 500	245 500	837 130
Moyenne	16 231	24 265	9 093	27 904

Note : Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre d'associations concernées sur un total de 42.

* Les résultats sont établis sur une année et ne prennent pas en considération les associations financières qui n'ont effectué aucune dépense lors de cette période. Ils sous-estiment donc des dépenses dont la fréquence est de l'ordre de quelques années. Plusieurs associations ont dépensé jusqu'à 40 000 francs CFA pour des instruments de musique l'année précédente de l'enquête.

** Les données sur la rémunération des responsables des associations ne portent que sur un échantillon total de 38 associations et non 42.

pour animer leurs soirées. Les dépenses de transport sont utilisées principalement pour assister à des funérailles ou à des tournois de football inter-quartiers ou inter-associations. Les résultats des enquêtes sur les associations financières ont fait apparaître le rôle important de l'uniforme comme symbole d'appartenance au groupe et d'unité, mais aussi de contrôle du comportement social. Les dépenses pour l'achat d'uniformes ne sont pas prises en charge par l'association; c'est à chaque membre qu'il appartient de se le procurer. Si l'on considère que chaque membre d'association doit acheter l'uniforme des associations auxquelles il appartient, cela constitue des sommes assez importantes. Elles servent tout autant de barrières à l'entrée destinées à tester la motivation du candidat. Quant à la rémunération des responsables, la plupart des associations financières (80 %) ont adopté cette démarche. Les données de l'enquête ne permettent pas de déterminer si les rémunérations sont liées aux résultats. Il semblerait qu'elles soient plutôt fixes et annuelles : la plupart des responsables reçoivent 20 000 francs CFA par an, et la moyenne se situe à 27 904 francs CFA malgré la présence de deux points exceptionnels à 130 et 100 000 francs CFA (une association nigériane).

Épargne d'assurance sociale : les caisses de prévoyance

Les « caisses de prévoyance » (ou « caisses de secours ») constituent une épargne d'assurance sociale très bien structurée¹⁰. Comme leur nom l'indique, elles sont destinées à protéger ou soutenir les membres de l'association ou des per-

¹⁰ Traduction du terme anglais « rouble fund » employé au Cameroun anglophone.

Figure 6 – Caractéristiques des caisses de prévoyance des associations financières, en francs CFA (N = 39) (Muea, 1995)

	Contribution individuelle	Contribution sur l'année	Donation pour décès (parent)	Donation pour décès (membre)	Donation maladie	Donation pour naissance
Minimum	500	15 000	3 000	7 000	2 500	5 000
Maximum	15 000	1 104 000	56 000	75 000	95 000	25 000
Total	124 500	7 690 400	634 250	1 165 000	557 750	311 750
Moyenne	3 197	197 190	18 654	33 286	15 493	13 554

sonnes de leur entourage familial lors de certaines circonstances bien définies à l'avance dans les règlements de l'association. Elles couvrent ainsi financièrement le décès, les maladies et les naissances qui surviennent chez un membre ou dans sa famille. Les contributions sont annuelles et relativement faibles puisqu'elles s'élèvent en moyenne à 3 000 francs CFA par an seulement ; mais elles permettent de réunir tout de même plus de 6 millions de francs CFA chaque année.

Le tableau ci-dessus présente les modalités de fonctionnement des caisses de prévoyance des associations ¹¹. Chaque membre d'une association dotée d'une caisse de prévoyance est tenu de participer à son financement. Les contributions s'effectuent sur une base annuelle et on remarque qu'elles sont fixées à l'avance contrairement aux *Njangy* et caisses d'épargne. Il est évident que certaines dépenses particulièrement importantes, telles que celles des mariages, entraînent une participation exceptionnelle des membres. Les frais sont assez modestes et chaque caisse de prévoyance dispose d'environ 200 000 francs CFA pour couvrir l'année.

Les funérailles sont ainsi prises en charge par la caisse. Les frais de transport éventuels sont pris en charge par les caisses d'épargne des associations (le cas en particuliers des associations de ressortissants étrangers). Les associations financières distinguent bien leurs membres et leur famille pour les rétributions. Les donations pour décès sont les plus importantes de toutes avec des sommes moyennes allouées comprises entre 20 000 et 30 000 francs CFA environ en fonction du statut du défunt. Les aides financières en cas de maladie sont destinées à l'achat de médicaments, aux frais de consultation auprès du centre de santé de la ville ou du docteur traditionnel. Elles sont moins importantes que celles des décès mais elles n'en constituent pas moins un soutien non négligeable pour les frais de santé. Les naissances sont les événements les moins subventionnés par les caisses

11 Les questionnaires ne permettent pas de déterminer le montant exact versé pendant un an. En revanche, les « tarifs » ont pu être relevés.

de prévoyance, encore moins que les maladies, avec une moyenne de versement de 13 000 francs CFA environ. Il n'y a que 23 associations financières sur les 39 disposant d'une caisse de prévoyance qui soutiennent les naissances alors qu'elles assurent toutes contre les décès et la maladie. Cela traduit sans doute une prise en charge correcte dans le secteur formel.

La popularité des associations financières de Muea : un mélange de flexibilité et de rigueur

Les ménages de la ville de Muea ont progressivement mis en place un système financier informel efficace destiné à couvrir leurs besoins, et dont les principales caractéristiques sont représentées dans la figure 7.

Figure 7 – Synthèse des caractéristiques des associations financières de Muea (1995)

	Niveau social	Niveau financier
Flexibilité	Cohésion et soutien social ciblés (ethnie, genre, activité, origine géographique, âge)	Répartition des risques (pluriparticipation, dépôts de montant et de fréquence variables). Offre diversifiée (épargne de précaution, épargne de capital social et d'investissement, assurance sociale)
Rigueur	Critères de sélection et de contrôle (ethnie, genre, activité, origine géographique, âge)	Contrats (parrainage, droit de saisie, intérêts, amendes)

Ce système financier informel devait être suffisamment diversifié et flexible pour assurer non seulement le soutien financier d'activités professionnelles, mais aussi pour répartir les risques. Il devait être suffisamment souple pour gérer les revenus de montants et de fréquences variables de ses membres. Il devait être adapté aux différents niveaux de revenus des ménages. Il devait aussi assurer de nombreuses prestations sociales afin de prévenir et limiter les effets sur les cotisations des membres des cas de « force majeure » récurrents (naissances, maladie, funérailles, etc.). En deux mots, le système financier informel devait être à la fois flexible et rigoureux.

Souplesse économique et sociale : diversification poussée à l'extrême

Une diversification et une flexibilité des prestations de services poussées à l'extrême permettent aux associations de répondre aux deux exigences principales des

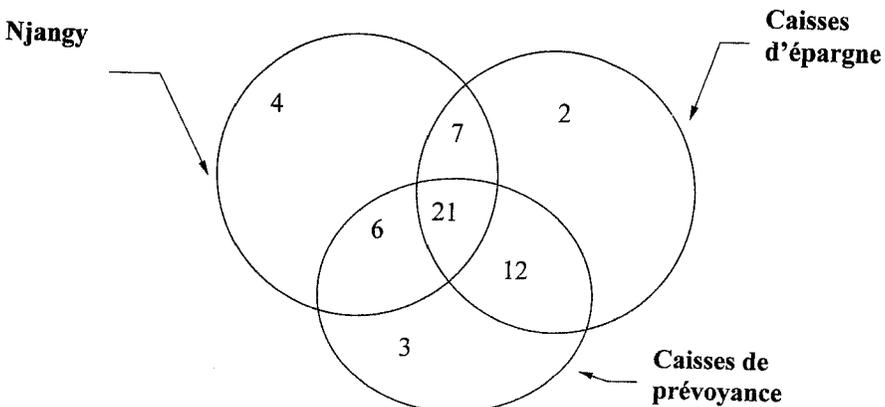
ménages de la ville : la répartition des risques et la couverture de leurs besoins sociaux et financiers. Dans les deux cas, les choix des participations s'accomplissent sur deux niveaux : en choisissant parmi l'ensemble des associations financières, et en choisissant parmi les comptes de chaque association financière. Ce système permet de libérer une multitude de possibilités pour guider les ménages dans le choix de leurs participations.

- Le contexte d'incertitude et de pauvreté, dans lequel travaillent les habitants de la ville, entraîne une *stratégie de prise de risque* minimum de leur part, d'autant plus que plusieurs associations n'ont pas survécu au choc de la crise et de la recrudescence des escroqueries. L'organisation des associations financières permet aux membres de répartir les risques de faillite de chaque association et les risques de défaillance de chaque membre.

La figure 8 précise la répartition des trois services financiers proposés par les associations financières de la ville. Les associations proposent ainsi à leurs membres des *Njangy* (67% des associations), des caisses d'épargne (75%) et des caisses de prévoyance (75%). Environ 85% des associations financières de la ville proposent au moins deux services financiers parmi les trois proposés.

Chaque association regroupe plusieurs services financiers à vocation différente auprès desquels chaque membre cotise. Ainsi, si une personne s'inscrit dans trois associations différentes, à raison de trois services financiers par association, cela fait un total de neuf versements à assurer de la part de chaque membre. Les personnes s'inscrivent en général dans plusieurs associations à la fois : celle regroupant les personnes de leur village d'origine, puis dans l'association de leur département de naissance, et enfin dans l'association de leur mère. Ce système de participations croisées permet à chaque membre de se prémunir financièrement contre d'éventuels risques de banqueroute et de multiplier les possibilités d'emprunts ou de recouvrement. Par ailleurs, il renforce les liens sociaux entre les membres.

Figure 8 – Répartition par service financier de 55 associations financières informelles (Muea, 1995)



Ce système de participations croisées est rendu possible, même auprès des ménages les plus pauvres, par des cotisations de montants parfois très faibles (100 francs CFA seulement par semaine) et surtout variables. Le faible montant des cotisations est compensé par leur fréquence élevée. Cependant, la possibilité de cotiser des sommes variables constitue la grande originalité du fonctionnement des associations financières. S'il existe quelques associations financières dont les cotisations sont fixes et déterminées à l'avance, la plupart d'entre elles permettent aux membres de varier leurs cotisations. Ce système complique la comptabilité mais répond tout à fait aux contraintes des ménages.

- Au-delà de la répartition des risques financiers, les associations financières sont avant tout destinées à répondre à une *couverture des besoins* nombreux et variés des ménages. Comme dans le cas de la répartition des risques, les besoins sociaux et financiers des ménages sont couverts parmi l'ensemble des associations et entre les services financiers de chaque association.

En ce qui concerne les besoins sociaux, chaque association couvre en général plusieurs objectifs. Il existe des associations de jeunes, des associations de femmes, des associations par catégorie professionnelle et des associations selon l'origine ethnique. Les critères ne sont évidemment pas exclusifs l'un de l'autre puisque l'on peut avoir, par exemple, des associations de femmes réservées à une origine ethnique particulière. La plupart des associations sont mixtes, mais il existe quelques associations uniquement réservées aux hommes. Les associations explicitement féminines représentent 20% du total. Certaines associations regroupent des chauffeurs de taxi, d'autres des enseignants, des docteurs traditionnels, des hommes d'affaires, des chercheurs de la CDC, etc. Il existe presque autant d'associations dans la ville que d'ethnies présentes. Il existe ainsi plusieurs associations nigérianes qui se distinguent par les ethnies : *Ibo* et *Owere*. Il existe enfin quelques associations parrainées par des entreprises telles que les Brasseries du Cameroun qui, tout en assurant les fonctions de *Njangy*, d'épargne et de caisse de prévoyance, font la promotion de leurs produits commerciaux.

La vie sociale des associations est très bien structurée et organisée. Certaines dépenses sociales telles que le décès d'un membre de l'association, le décès d'un parent, la naissance ou la maladie obéissent à un règlement et des cotisations précises. Ces dépenses sont du ressort des caisses de prévoyance des associations. Cependant, certaines dépenses sortent du cadre défini à l'avance. Les associations financent ainsi, grâce à la cotisation ponctuelle de leurs membres, des rencontres sportives pour les associations de jeunes, des soirées, mais aussi des célébrations funéraires. L'achat annuel d'un uniforme à l'enseigne de l'association est obligatoire pour de nombreuses associations, à la fois pour tester la motivation des candidats à l'entrée, mais surtout pour assurer la cohésion sociale au sein de l'association.

Les associations financières doivent aussi couvrir les *besoins financiers* très diversifiés des ménages. La diversité des activités exercées et les obligations sociales des individus demandent des services financiers spécifiques. Il existe trois grands groupes de services financiers qui répondent à des besoins précis : les *Njangy*, pour l'épargne de précaution sociale, les caisses d'épargne pour l'épargne à caractère social et l'investissement; et enfin, les caisses de prévoyance pour l'assurance sociale. Chaque association regroupe non seulement plusieurs de ces services, mais

en plus, elle les ajuste en fonction des objectifs de ses membres. Ces ajustements peuvent être établis sur la base du revenu des membres (revenus élevés ou revenus faibles) ou sur des critères propres à l'association (investissements ou emprunts prédéterminés, selon les besoins communs de certaines catégories socio-professionnelles telles que les chauffeurs de taxi ou les enseignants). Les associations financières de femmes ont une structure très rigoureuse qui inclut presque systématiquement les trois éléments constitutifs classiques (*Njangy*, caisse d'épargne, caisse de prévoyance). Leur vocation est non seulement d'assurer un soutien financier en cas de maternité, mais aussi d'appuyer efficacement leurs activités commerciales. Les associations financières exclusivement féminines ne représentent que 20% du total des associations mais la valeur des sommes qu'elles parviennent à mobiliser par leurs seules *Njangy* peut atteindre près de la moitié de la valeur de l'ensemble des *Njangy* (104 millions de francs CFA au maximum, contre 188 millions de francs CFA au maximum par an). En ce qui concerne les caisses d'épargne, elles peuvent atteindre près du tiers du total de l'ensemble des associations (70 millions de francs CFA par an contre 255 millions par an au total).

Rigueur économique et sociale : développement des garde-fous

La capacité des associations financières de la ville à pouvoir répondre à une multitude de besoins sociaux et financiers s'est établie progressivement. L'effet d'apprentissage revêt une grande importance dans la mise en place de l'organisation des associations. Les conséquences de la crise ont aggravé l'environnement des associations financières. Les escroqueries, les défaillances des membres et la banqueroute de certaines associations se sont multipliées et tout cela a entraîné la mise en place progressive de procédures de contrôle social et financier. Ces procédures ont permis d'assurer la crédibilité et la sauvegarde des associations.

- Les associations financières de Muea sont avant tout des associations de proximité. Il n'existe pas d'association où les membres ne sont pas liés entre eux par au moins une affinité commune. Elles se caractérisent en effet d'une part, par leur regroupement par affinités sociales et, d'autre part, par leur forte intégration sociale.

En ce qui concerne les affinités sociales, on peut dire que presque n'importe quel critère peut intervenir dans le choix de participation à une association, pourvu qu'il contribue au rapprochement des participants. C'est un facteur important car cela permet aux associations de cibler leurs prestations de manière très précise : une association financière réservée aux enseignants n'a pas le même profil qu'une association d'entrepreneurs nigériens. Le critère ethnique permet de reconstituer les communautés immigrées de Muea. Le critère de genre met en évidence le rôle majeur des femmes. Certaines associations sont uniquement constituées de femmes, d'autres d'hommes, d'autres enfin sont mixtes. L'origine géographique permet de renforcer la cohésion des membres issus du même lieu de naissance et de mieux gérer les déplacements au village d'origine lors de funérailles. Le critère socioprofessionnel permet aux membres d'atteindre des objectifs comparables (chauffeurs de taxi, ouvriers agricoles, enseignants) et d'homogénéiser le profil des membres. L'âge constitue aussi un critère important puisque l'on distingue les associations de jeunes (18-35 ans) des autres.

Chaque association personnalise en fait la composition de ses membres avec les objectifs qu'elle souhaite atteindre; d'autres encore peuvent accorder des dérogations dans des circonstances exceptionnelles. Bien entendu, les associations financières peuvent combiner les critères de sélection, voire les renforcer. Ainsi, une association féminine n'accepte que les femmes mariées, une autre association féminine n'accepte que les femmes âgées de plus de 30 ans.

En ce qui concerne l'intégration sociale, on observe que les membres, après avoir franchi avec succès le barrage des critères de sélection, doivent ensuite participer activement au fonctionnement de l'association. Cela consiste d'abord en l'achat d'un uniforme, généralement renouvelé chaque année. La participation à la vie de l'association entraîne certaines dépenses systématiques et obligatoires telles que l'achat d'instruments de musique, les dépenses pour les sorties, les tournois de sport, les soirées, etc. Bref, l'adhésion à une association peut se révéler assez coûteuse mais cela permet de renforcer la solidarité des membres et de « confirmer » la motivation des membres par des cotisations non rentables financièrement, faibles mais régulières.

- Chaque association est structurée autour d'un président chargé du respect du règlement, d'un secrétaire responsable des archives, d'un trésorier responsable des comptes et d'un messenger responsable de la transmission de l'information. Il existe des variations à cette structure de base selon l'importance de l'association : le président peut être remplacé par plusieurs membres d'un conseil (le cas d'une association de femmes), le trésorier peut être assisté d'un secrétaire financier. Cette organisation très bien structurée a permis d'introduire et de faire respecter un certain nombre de mesures préventives et répressives destinées à assurer le bon fonctionnement du système : le parrainage obligatoire, le droit de saisie des biens, le régime des amendes et les intérêts.

Les associations de Muea réclament la signature d'un garant (*signature of a surety*) pour appuyer les demandes d'inscription des candidats qui doivent bien entendu être capables de participer financièrement à l'association. La plupart des règlements stipulent qu'en cas de non-paiement, les biens des personnes concernées seront confisqués. Le régime des amendes est très bien légiféré et il alimente un compte à part dans la comptabilité. Les intérêts des emprunts sont faibles et ne s'élèvent qu'à 5 % de la somme prêtée. Les délais de remboursement sont cependant convenus à l'avance et le droit de confiscation des biens, ainsi que la garantie du « parrain », assurent contre les risques de non-paiement.

*

Le décalage grandissant entre les contraintes d'un système financier formel et la chute des revenus (et des garanties) des ménages a entraîné le développement progressif d'un système parallèle d'encadrement social et de financement bien mieux adapté à leurs nouvelles conditions de vie. Le système actuel des associations financières résulte d'une « sélection naturelle » qui continue à s'adapter aux problèmes des défaillances de paiement et aux risques liés à l'exercice des activités informelles. Ce système a réussi à combiner astucieusement les objectifs sociaux et économiques des ménages afin de le rendre efficace et crédible. Les

procédures de sélection et de contrôle des membres assurent un fonctionnement cohérent et limitent considérablement les cas de litiges et d'escroqueries, fréquents en période de crise.

L'étude respective des *Njangy*, des caisses d'épargne et des caisses de prévoyance montre que les associations financières de la ville de Muea ont développé leur offre de services sociaux et financiers. Elles constituent une sorte d'institution financière locale établie par la coutume et qui assure et gère un grand nombre de besoins exprimés par les ménages. Les associations financières de la ville offrent des possibilités de financement, une épargne de précaution sociale, une épargne pour les investissements, une assurance sociale et toute une série de prises en charges diverses. Le système actuellement développé dans la ville de Muea est beaucoup mieux adapté aux contraintes financières des ménages et à leur demande pour l'existence d'un encadrement social efficace que ne l'est le système formel.

BIBLIOGRAPHIE

- ADAMS Dale W., FITCHETT DELBERT A. [1994], *Finance informelle dans les pays en développement*, Lyon, Pul.
- ALIBERT J. [1989], « Épargne et crédit en milieu rural d'Afrique centrale », *Marchés tropicaux*, 2267 : 1043.
- ALIBERT J. [1990], « Épargne et développement. Le cas original des tontines camerounaises, phénomène de société », *Marchés tropicaux*, 2336-2337 : 2375-2378.
- GUEYMARD Y. [1984], *Méthode de mobilisation de l'épargne rurale dans les pays africains*, Paris, MRE Codev, 373 p.
- HENRY A., TCHENTE G.-H., GUILLERME-DIEUMEGARD P. [1991], *Tontines et Banques au Cameroun. Les principes de la société des amis*, Paris, Karthala, coll. « Économie et développement ».
- Marchés tropicaux* [1987], « Cameroun. Les tontines : mobilisation de l'épargne, mais frein aux investissements », 2182 : 2334-2335.
- PARROT L. [1997 a], *Étude de l'impact de mesures macroéconomiques sur une économie villageoise africaine : un modèle d'équilibre général calculable d'une petite ville*, thèse, université de Paris-I, Orstom, ministère de la Coopération, 372 p.
- PARROT L. [1997 b], « Les modèles d'équilibre général calculable : un nouveau cadre d'analyse pour comprendre les conséquences macroéconomiques sur la ville ou le village », *Revue Tiers Monde*, XXXVIII (152), octobre-décembre.
- SANDRETTO R., TIANI KEOU F. [1993], « La faillite du système bancaire africain. Autopsie d'un désastre. L'exemple camerounais », *Informations et Commentaires*, 83 : 15-22.